

**Administration Communale
de Hesperange**

AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement communal modifié du 22 juin 1979 sur les cimetières et les inhumations

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 17 janvier 2025 le conseil communal a modifié le règlement communal modifié du 22 juin 1979 sur les cimetières et les inhumations.

La délibération y afférente a été visée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 28 janvier 2025, référence AG02-2025-A009.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être copie sans déplacement.

Hesperange, le 3 février 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Le bourgmestre, 

